L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE 8 JUIN 1879

Le mouvement du coton.

Nous recevons de M. H. G. Hester, [illegible] secrétaire de la Bourse [illegible] au coton, communication du rapport du comité des [illegible] donnant le mouvement du coton pour les neuf mois finissant le 31 mai 1879. Nous extrayons de ce rapport les chiffres suivants. Ces chiffres se rapportent à la période du 1er septembre 1878 au 31 mai 1879.

Recettes aux ports des Etats-Unis.

	1879	1878
Nlle-Orléans	1,166,012	1,357,066
Galveston	548,230	426,430
Indianola	12,163	4,604
Mobile	360,480	406,403
Charleston	496,234	417,086
Port Royal	16,210	19,260
Savannah	685,062	575,876
Wilmington	108,993	112,669
Norfolk	437,732	415,965
Baltimore	27,347	30,152
Philadelphie	50,469	84,408
New York	242,535	207,552
Boston	162,581	124,706
Providence	16,633	9,047
Pensacola	22,315	12,800
Brunswick	15,878	3,947
Portland	1,844	6,783
Total	4,372,807	4,196,067

Exportations.

	1878-9.	1877-8.
Total	3,307,100	3,196,464

Les exportations de la Nlle-Orléans ont été de 1,305,390 contre 1,386,149 l'année dernière, se décomposant ainsi: Grande Bretagne 646,673, Manche 8,203, France 305,737, Continent 344,777.

Les exportations totales se décomposent comme suit:

Grande Bretagne 1,940,121 contre 1,907,591, Manche 37,577 contre 139,200, France 405,878 contre 460,581, Continent 923,424 contre 659,092. La diminution est sensible pour la France et s'explique par la perte sur le transit du coton pour la Suisse et l'Allemagne.

Stock aux ports des Etats-Unis, 31 mai.

	1879	1878
Nlle-Orléans	51,772	80,261
Galveston	5,257	11,514
Mobile	3,029	7,289
Savannah	3,515	5,991
Charleston	1,641	4,420
Norfolk	2,123	4,971
New-York	160,943	145,929
Autres ports	23,362	23,176
Total	255,645	283,481

Récapitulation.

Recettes aux ports	4,372,807	4,196,067
Expédié par terre aux filatures	414,855	227,916
Expédié au Canada	13,020	2,341
En transit aux ports de l'Est	4,594	23,930
Total balles	4,805,276	4,450,254

Le coton pris pour la consommation du Nord comprend 1,262,822 balles contre 1,072,607 l'année dernière.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Louisianais*:

PLUIE.—Une pluie de bénédictions et de doublons, depuis longtemps attendue par les campagnards et les habitants, est enfin tombée.

La terre séchée, altérée et lézardée, où la plante souffrait, a bu à son aise et à sa soif.

Le maïs, très beau du reste, mais qui commençait à jaunir, a fièrement relevé la tête.

La canne à sucre manifeste également sa joie.

Pauvre canne!

Elle a perdu la moitié de sa royauté.

Le riz lui fait maintenant concurrence en notre paroisse, bien qu'il soit d'origine un peu plébéienne.

Mais c'est par les révélations que se vérifie la parole du Christ: Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers.

Qu'était le riz il y a vingt ans?

—Un pauvre déclassé, comme on disait par ici.

Le riz cependant a couru cette année des dangers sérieux.

Le Mississipi était bas, la sécheresse se prolongeait, les pompes ne suffisaient point, et les rizières tiraient la langue.

Mais il a plu, plu copieusement, abondamment et providentiellement.

Que le ciel soit béni!

—Le *Meschacébé* dit de son côté:

Après un mois de sécheresse, la pluie s'est enfin décidée à tomber. Mais quelle pluie! De vendredi à lundi, il n'y a presque pas eu de cesse et il a fallu un effort du vieux Borée pour dissiper les nuages qui fondaient sur nous. Les riziers, dont beaucoup n'avaient plus d'eau dans leurs cultures, ont été ravis de ce petit déluge qui leur fait un bien incalculable. Depuis mercredi, le ciel se pétrit de nuages gris qui annoncent un prochain retour de la pluie.

Le *Sugar Planter* annonce la mort, la semaine dernière, de M. J. B. Ezenard Cousinard, qui avait été pendant 30 ans un citoyen notable de Bâton-Rouge, et y avait rempli les fonctions de maire, de marshal, de shérif et diverses autres fonctions.

Le *Capitolian*, de Bâton-Rouge, reproduit l'engagement pris par le peuple dans le mass meeting du 31 janvier 1870, de combattre les dettes du régime radical.

Il y a eu de bonnes pluies du côté de Bâton-Rouge sur les deux rives, aussi sur le bayou Lafourche.

MORT D'UN PÈRE MARISTE.—On annonce la mort le 18 mai à Lyon, à la maison mère de l'Ordre de la Société de Marie du révérend Père Bellanger.

Le Père Bellanger, dit le *Louisianais*, avait été curé de l'Eglise St. Michel, domestique et président du collège Jefferson, curé d'Alger en Louisiane, etc.

C'était un prêtre actif, éclairé et dévoué——dévoué à l'Eglise et à son Ordre. Il aimait à construire et à bâtir.

L'Ordre des maristes lui doit, tant en France qu'en Amérique, des acquisitions, des constructions et des conquêtes sérieuses.

Le père Bellanger est le premier mariste qui soit venu en Amérique, et l'on peut dire, toute proportion gardée, qu'il fut à l'Amérique et à son Ordre ce que saint Xavier fut pour les Indes et pour l'Ordre des jésuites.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE.—Cette compagnie, [illegible] à la Nouvelle-Orléans, assure contre les risques de feu, de mer et de rivière aux taux les plus réduits, et règle équitablement les pertes à la pleine satisfaction des assurés. Aussi, jouit-elle d'une grande faveur auprès du public qui a toute confiance en elle. La compagnie du "Hope" a pour président M. H. Frankand, pour vice-président W. Alex Gordon, et pour secrétaire M. Louis Barnett. Un renouvel de ce genre nous dispense d'en dire davantage.

MARKHOFF BITTERS.—Ces Bitters fameux se vendent chez tous les pharmaciens et les grocers de la ville. La vente en est rapide, ce comme il n'y a pas d'effet sans cause, nous dirons que la [illegible] de cette préparation [illegible] parfaitement [illegible] le rapport du goût et des qualités. Les "Markhoff Bitters" sont en effet une boisson des plus agréables et dont les propriétés bienfaisantes ont été constatées partout où on en a usé. L'épreuve est faite et nous conseillons l'usage des "Markhoff Bitters" même aux personnes qui se portent bien. M. Alph. Walz, propriétaire et fabricant de ces Bitters, rue Canal No 24, est aussi à la Nlle Orléans, le seul agent de la maison Geof & Cie, pour la vente de la délicieuse bière si connue sous le nom d'Anna Lager Beer.

—TUNIS, 17 mai.—[illegible]

—Dans une chambre de malade;

—Ah! cher ami, que vous êtes donc [illegible]

L'ami, avec bonhomie:

—C'est tout naturel, nous ne sommes pas dans ce monde pour nous amuser, et il est des corvées qu'il faut savoir s'imposer!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle Orléans, 8 juin. — Température. —Pression atmosphérique [illegible] ou plus haute, vents de l'est et du sud, temps partiellement couvert, pluies locales légères.

Température du 7 juin 1879.
Thermomètre de C. Dunaise, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	72	22
[illegible]	78	26
[illegible]	79	26
[illegible]	75	24

Bulletin météorologique.
Samedi, 7 juin, 2 h. 42 P. M.
Température [illegible] dans les villes suivantes:

Augusta, Ga	81	Louisville, Ky	78
Atlanta	84	Memphis, Tenn	81
Brownsville, Tex	84	Mobile, Ala	84
Cairo, Ill	83	Montgomery, Ala	89
Chattanooga, Tenn	86	Nashville, Tenn	87
Cincinnati, O	81	New Orleans, La	82
[illegible]	77	Omaha, Neb	73
[illegible]	75	Pittsburg, Pa	82
[illegible]	79	Savannah, Ga	84
[illegible]	84	Shreveport, La	85
[illegible]	80	St. Louis, Mo	77
[illegible]	88	Vicksburg, Miss	87
[illegible]	82	Wilmington, N. C.	80
[illegible], Kan	77	Yankton, D. T.	82

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	4.46	Nashville, Tenn	2.07
Cairo, Ill	21.8	New Orleans*	12.69
Cincinnati, O	9.52	Omaha, Neb	12.08
[illegible]	3.15	Pittsburgh, Pa	2.11
[illegible]	1.44	Shreveport, La	12.01
La Crosse, Wis	5.20	St. Louis, Mo	15.11
Leavenworth, K	12.29	Vicksburg, Miss	4.07
Louisville, Ky	4.40	Vicksburg, Miss	14.07
Memphis, Tenn	11.98	Yankton	5.09

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

R. V. VAN HEUSEN,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé:

MARIAGES.—Otto Pfankuchen à Mme Mathilde Fluncken.
Robert B. Sloan à Mlle Mary Ryan.
Charles Moe à Mlle Eliza Coffey.
[illegible] à Mlle Leoner Gunther.
John A[illegible] à Mlle Lizzie Hawkins.
Henry Smith à Mlle Angeline Anderson.
Daniel Collins à Mlle Felicite Zehender.
NAISSANCES.—Mme Ambrose W. Blake une fille.
Mme George A. Boisseau, une fille.
Anthony Alessi, une fille.
[illegible] de Amelo y Ozona, une fille.
DÉCÈS.—Mme Mary Roubion, 34 ans.
Mabel A. Fremont, un an.
Marie Bossiere, 26 ans.
Theobold Wehrlin, 4 jours.
Augustin Dupart, c. 40 ans.
James Longley, c. 65 ans.
May Hafner, 2 mois.

Nouveau mode.—Nous ne partageons pas les idées exprimées dans l'article ci-après, idées qui consisteraient à rembourser à chaque porteur de bons d'Etat ce qu'il a réellement payé pour les acheter, sans que ce remboursement excédât jamais 75 pour cent. Nous sommes convaincu que la plupart des porteurs de bons trouveraient le moyen de prouver qu'ils ont acheté au-dessus de 80 ou tout au moins à 70, ce qui ne ferait pas l'affaire de l'Etat. Nous aimons mieux le travail du comité conventionnel de la dette qui paye ce qui est légitime et respectable et qui rejette ce qui ne l'est pas. A chaque émission de bons d'origine impure, chacun a été averti par des meetings publics, par des publications et des manifestations de tout genre que ces bons ne seraient pas payés. Si l'on eut écouté cet avis, ces bons n'auraient pas trouvé de preneurs, et la dette serait restée à peu près ce qu'elle était avant la guerre.

Quant au syndicat pour la dette de la ville, nous avons proposé plusieurs fois ce moyen qui n'a pas fait fortune. Du reste, comment serait composé ce syndicat? S'il était composé de ces financiers dont nous avons parlé souvent et que le maire Patton convoqua et consulta, il y a quelque six mois, on n'aurait pas lieu de s'en féliciter, car ces financiers continueraient la confusion des titres sans distinction entre les bons et les mauvais. Encore une fois nous aimons mieux la justice du comité de la Convention et nous désirons ardemment que la Convention le soutienne. Avec ces réserves, nous publions l'article en question, voulant donner à toute opinion honorablement exprimée la facilité de se produire.

LA DETTE PUBLIQUE.

Le grand sujet de juste mécontentement pour la campagne et pour la ville, pour les créanciers et pour les débiteurs, sujet dont la Convention s'occupe particulièrement, est la Dette publique. Le pays pourrait être traversé à moins.

D'après les rapports des Délégués, il est évident que les municipalités et l'Etat sont tellement obérés, qu'il leur est, pour ainsi dire, impossible de payer même l'intérêt de leurs obligations; et encore moins le capital de leurs dettes.

Il est de vieux dictons, parfaitement vrais, devant lesquels il faut que tous s'inclinent. "L'on ne peut tirer du sang d'une pierre." "Là, où il n'y a rien, le Roi perd ses droits."

Il arrive des fatalités dans la vie des individus, comme dans le cours de l'existence des nations, qui les empêchent de faire honneur en plein à leurs obligations. La loi humaine vient alors à leur secours et, moyennant un abandon, un règlement amiable pour le passé et laisse un espoir d'amélioration pour l'avenir. Le débiteur est dégagé de ses chaînes, il lui est permis de respirer, de recommencer son travail, de se reconstituer; il lui est donné d'espérer. Sans doute, l'obligation morale continue d'exister, pour le contraire, lorsque le jour du superflu arrivera, à solder le déficit du passé; mais, règle générale, cette obligation est illusoire, car il en est bien peu qui, après avoir fait naufrage, aient revu les jours d'autrefois et aient pu faire honneur complet à leurs engagements. C'est pourquoi, dans les embarras financiers, le règlement entre le débiteur et le créancier doit être et, de fait, est définitif.

L'Etat et les municipalités, n'ont pas le droit de faire abandon de leurs biens, à leurs créanciers, non seulement parce que ces biens sont en grande partie de nécessité et d'utilité publique, mais encore parce qu'ils seraient insuffisants pour payer leurs dettes.

Néanmoins, ces organisations ont des droits que leurs créanciers sont obligés de respecter; car, enfin, après tout, "à l'impossible, nul n'est tenu."

Sans doute, parmi les obligations de l'Etat, parmi celles de la ville, il en est dont l'origine est frauduleuse et qui ne sauraient être obligatoires, ni en droit, ni en conscience.

C'est pourquoi aux jours où un pouvoir corrompu dominait, il a été passé des lois de conversion, de fusion, des *Funding Bills*, dont l'objet pratique était d'ouvrir une large porte à toutes les obligations frauduleuses, pour leur permettre, comme à des fripons traqués par la police, de changer de vêtement, pour se montrer ensuite en habit à respectables, parmi de valables et honnêtes citoyens. Il ne serait peut-être pas difficile de retrouver les fripons et d'identifier les comptes *de* *déguisés*; mais ce serait une tâche fort onéreuse.

Il est bon de ne pas perdre de vue qu'il existe une ligne de démarcation bien visible entre les obligations, tant de l'Etat que de la ville, *c'est la ligne de la guerre*; les obligations *ante bellum* et les obligations *post bellum*. Les vieux ont sens, à coup sûr, parmi ces dernières.

La Convention s'occupe d'épurer ces obligations et semble déterminée à ne reconnaître que celles qui lui paraîtront légales et légitimes. C'est très bien, quant à l'Etat, qui est souverain et qui peut dicter ses conditions; mais elle ne paraît pas s'occuper des obligations des paroisses et des villes, qui sont susceptibles d'être poursuivies et qui ont droit à quelque attention.

Il serait peut-être préférable que la Convention, tout en donnant son sens, constituât un Tribunal spécial, dont les décisions seraient sans appel, qui passerait sur la validité de ces obligations et surtout d'autres pouvoirs, dont il serait plus tard [illegible].

Quoiqu'il advienne, il existe, sans aucun doute, des obligations légales, légitimes, qu'il est impossible de ne pas reconnaître et satisfaire, dans la mesure des droits de ceux qui en sont les porteurs.

Le "stumbling block" est de savoir comment opérer cette satisfaction, ce règlement.

Tout d'abord, il faut dire que le paiement à faire à ces détenteurs ne saurait avoir lieu en *Bons*. Il faudrait les payer avec de l'or. Où le trouver, c'est ce que nous verrons.

Mais comment, par quelle base, faudrait-il que ce règlement soit fixé?

Il est notoire que beaucoup d'individus sont porteurs d'obligations de l'Etat, qu'ils ont achetées à 40. Il est également connu, qu'il existe un grand nombre d'individus qui sont porteurs de Bons à prime qu'ils n'ont payés que 25. Il est certain qu'il est d'autres personnes qui possèdent des obligations acquises à un taux plus élevé, même au pair et qui placent toute confiance dans l'Etat et dans la ville, ont conservé fidèlement leurs obligations dans leur état primitif.

Eh bien, il serait injuste envers les contribuables de les forcer à payer 75, 80, pour ces obligations acquises à moins. Ce serait enrichir [illegible] et gratuitement, de la différence, entre le débiteur et le paiement, les détenteurs de ces obligations.

D'un autre côté, il serait injuste envers les porteurs d'obligations, acquises à un taux plus élevé, de leur faire perdre cette différence; mais dans aucun cas le remboursement ne devrait excéder 75 pour cent. Le nombre de ces porteurs doit nécessairement être très limité, parce qu'il est peu de personnes qui ont eu les moyens, ou qui se sont trouvées dans des circonstances exceptionnelles, pour conserver si longtemps ces obligations. Cependant, il est constant qu'il en existe.

Le moyen de règlement est très simple et très naturel. Il consisterait à donner à chacun ce qu'il a réellement payé [illegible] [illegible] pour les obligations dont il est détenteur; mais sans excéder le 75 pour cent de la valeur nominale. Voilà tout.

Ceux de qui vient l'obligation, ont fait le montant de la différence entre la valeur nominale des titres et le montant réalisé et, bien entendu, ne doivent pas d'un réclamer le montant. Il ne serait pas équitable que les détenteurs actuels reprennent la perte, de leurs dettes. Ce serait les gratifier d'un montant au profit d'une classe que la nature, doit l'ailleurs, ne peut pas payer la dette [illegible].

[illegible]

Maintenant, pour payer en or, il faut être muni de ce précieux métal. Or [illegible]

[illegible]

La pétition à la Convention.

—Le comité de la Convention sur la dette ne manquera pas d'appui. La pétition dont nous avons parlé hier a trouvé presque en tous lieux l'accueil le plus empressé. On a signé avec enthousiasme, et dès dix heures du matin, il y avait plus de vingt listes entières couvertes de noms et d'adresses, car tout le monde tient à honneur de se montrer en cette circonstance.

Nous espérons avoir pour mardi matin une centaine de ces listes qui seront présentées à la Convention le jour même de l'ouverture de la discussion sur la dette. D'autres listes seront présentées les jours suivants, car la discussion sera nécessairement longue, les partisans de bons ne voulant pas baisser pavillon sans avoir combattu à outrance. C'est leur droit, et personne ne veut s'opposer à ce qu'ils l'exercent. Nous ne savons pas trop sur quoi ils comptent, mais quant à nous nous comptons sur le peuple qui ne nous a pas manqué quand il a fallu voter contre la taxe du chemin de fer du Pacifique.

Il ne nous manquera pas plus cette fois pour voter contre la taxe des dettes qui est encore pire que la première car la taxe des dettes, serait éternelle et nous ne pourrions plus nous en relever. Courage donc, citoyens de tous les rangs, de toutes les classes, de toutes les races, citoyens ennemis de la corruption et de la fraude! Signez toujours; faites circuler les listes partout et travaillez avec nous à la libération fiscale de l'Etat et de la ville, car c'est seulement quand cette libération sera accomplie que la prospérité renaîtra pour toutes les catégories de notre population.

Grand concert sacré. — Un grand concert sacré doit être donné aujourd'hui à sept heures et demie à l'Eglise St-Patrick, sous la direction du professeur G. Curto. La réputation bien connue de l'habile maestro garantit qu'on y entendra de la belle musique bien exécutée. Le prix d'entrée est fixé à 50 cents.

Grand festival gymnastique. —C'est ce soir que le club gymnastique, des jeunes gens doit donner au parc Oakland sa grande exhibition d'exercices gymnastiques et un festival. Le prix des billets est de 50 cents. Les dames ne sont admises que sur invitation.

Club de raquettes.—Le "Crescent City Bayou Raquette Club," qui a pour objet de perpétuer cet ancien jeu créole, est organisé complètement comme suit:

Président A. Prados jne, vice-président A. Castro, secrétaire Jas. Wilkes, trésorier M. Byhl.

Chef, L. Lange, 1er aide E. Bertonière, 2e N. Beaulieu, 3e D. Baulieu, 4e H. Klar.

Juges de jeu: S. Augustin et A. Castro.

Les jeux auront lieu les samedis et mardis, à 5 h. P. M.

Un nouveau Club littéraire. —Un grand nombre de dames et de messieurs se sont réunis à la résidence de Phou. W. Schindler, et ont organisé un club littéraire, qui portera le nom de "Philomatic Circle."

M. Robert S. Landry en est président; Mlle Katie Shindler, vice-présidente; M. Clifford Grunewald, trésorier; M. Paul W. Roussel, secrétaire.

Le succès du nouveau club est assuré.

Soirée musicale.—Une soirée musicale et dramatique, offert à Mme C. Hernin, par ses élèves, sera donnée à la salle Grunewald, le jeudi 12 juin, prix du billet 25 cents.

Il y a toujours des voudous. —Dans la nuit de vendredi à samedi l'officier P. Miller remarqua la lueur vacillante de quatre chandelles brulant dans les ténèbres de l'escalier de la maison de la rue Nord-Rempart No 29. S'étant approché, il vit que les chandelles entouraient un bol de terre, rempli de riz, de poisons et d'autres articles alimentaires, le tout surmonté par une tête de veau. L'officier n'ayant aucun respect pour les Voudous, passa la guignole et tout ce qu'elle contenait et l'emporta au corps de garde de la quatrième station où les habitants de la maison No 29 iront faire, s'ils le veulent, leur profession de foi sur la respectabilité du vaudouisme, à supposer qu'ils tiennent à rentrer en possession de leur casserole.

Association sanitaire. — Réunion hier soir sous la présidence du col. Bisbee. M. Nugent lit une communication d'un médecin du New-Jersey qui offre pour $1000 d'indiquer le moyen de guérir la fièvre jaune. Le comité répond que la somme sera payée si le remède est bon.

Des mesures ont été prises pour donner de l'eau à la rue Toledano, à l'Avenue de la Louisiane et au marché aux fruits.

La pompe fournie par MM. C. A. Whitney & Cie., a été placée devant la rue Soraparu et donne de l'eau à la rue Jackson et à cinq ou six rues supérieures.

M. Fenner propose d'annoncer pendant une semaine, dans tous le journaux, que les habitants pourront se procurer gratis du fer de zinc dans certaines pharmacies.

Une communication de l'association sanitaire de Memphis annonce qu'elle enverra immédiatement 500 gallons de zinc-iron à l'association sanitaire de la Nlle-Orléans.

M. Fenner appelle l'attention sur l'avantage qu'il y aurait à obtenir la coopération active des dames de la Nlle-Orléans à l'œuvre de salubrité entreprise par l'association. Il prononce un long discours et propose d'attacher à l'association comme membres honoraires toutes les dames qui voudront bien en favoriser les vues et pour commencer il présente la résolution suivante:

Que Mary F. Mann, Henrietta F. Keating, Mme Carole E. Merrick, Miss E. L. Saxon, Ellen Bussey, Drs Belden, Hugh Miller, Thompson H. L. Flash, soient déclarés des membres honoraires de l'association Auxiliaire de la Nlle-Orléans.

Souscriptions: John Ooliveek $20; M. F. Dunn $15; A. Martin $50. La compagnie d'Assurance de Lafayette $100.

Nomination. — Le gouverneur a nommé Daniel W. O. Gowan, commissaire d'actes à St. Louis, Missouri.

Organisation. —Le Club Social des Trois Orphelins s'est organisé dans le Premier District, jeudi soir, 5 juin 1879. Voici la liste nominale de ses officiers:

Henry Wintz, Esq., président honoraire;
Col. H. P. Hagnes, vice-président;
Capt. P. K. Brown, A. Wittkum et B. Hackemüller, membres honoraires;
Président—A. W. Jackson;
Vice-Président—A. Karn;
Secrétaire-Correspondant—J. Barry;
Secrétaire aux Finances—A. Hackemüller;
Trésorier—Henry Joachim;
Sergent-d'armes—Carson Twichell.

Vol.—Frank Moore est enfermé au corps de garde de la place Jackson. Il a été arrêté au coin des rues Ursulines et Chartres, sur l'accusation d'avoir en sa possession du linge de table, un huilier d'argent, un fruitier d'argent et un bol d'argent, tout cela probablement volé.

Lizzie Smith est aussi sous clé et au même endroit, sur l'accusation d'avoir en sa possession une montre et une chaîne d'or qu'on suppose également avoir été volées.

Tapage.—Quelques nègres, dans le quartier Franklin et Liberté, ont fait du tapage vendredi soir. Un nommé Auguste Prudoc, couleur, a assailli un autre nègre, nommé Henry Young, et l'a blessé au dos et à l'épaule. Il a décampé ensuite quand on conduisait Young à l'hôpital où ses blessures ne sont pas regardées comme dangereuses.

Un peu plus tard, au National Hall, Robert Reeves a été attaqué par Alex Lee qui lui a donné un coup de bâton sur la tête. Quand Lee a vu que son procédé à l'égard de Reeves pouvait avoir été trop sévère, il a fait comme Auguste Prudoc, il a joué des talons.

Mort de ses amputations.— Henry Scott, le malheureux homme de couleur qui, vendredi soir, avait eu les deux jambes coupées par les roues d'une locomotive du chemin de Jackson, est mort hier matin sur les 5 heures, à l'hôpital de charité où il avait été transporté.

Sous-Trésorerie.—Voici le montant des recettes de vendredi: Revenu de l'intérieur $2,958,77. Douane (argent) $438,31; Douane (billets) $1,005,00; Poste $10,819,60; recettes diverses $19,074,62 Total $34,267,70.

Finances du Bureau de Santé.—Ce [illegible] [illegible] de manquer [illegible] il a de chose à faire. Le secrétaire Harris en adressant son rapport au maire Patton se permet de dire:

"Il ne serait pas difficile de démontrer que les réductions, là où la santé publique est engagée, sont de fausses économies. Une allocation de quatre piastres par tête pour des objets sanitaires serait un placement profitable pour une communauté comme la nôtre; mais $10,000 pour la Nlle-Orléans c'est moins que cinq cents par tête. Tout commentaire est superflu."

Nous pensions que le Dr Choppin pouvait seul user de cette liberté de langage.

Quarantaine.—Le député-collecteur A. J. Dumont est revenu de la quarantaine. Il ne restera que peu de temps en ville. Il rapporte qu'il y a trois navires à la quarantaine, deux goélettes mexicaines chargées de sucre, et le steamer C. W. Lord.

Festival de Base Ball. — Un grand festival de base ball pour dames aura lieu le dimanche 15 juin aux Fair Grounds. Il y aura une partie entre "The lady nine of Baltimore" et "The lady nine of Boston."

Paragraphes.—La goélette *Surprise No 2*, partie de Passe Manchac jeudi dernier, est arrivée hier, dans le Nouveau Canal. Un homme de couleur du nom de Thomas Harrison raconte que le capitaine de la goélette, nommé Lawrence, s'est enivré le jour de son départ et s'est noyé accidentellement dans le lac Maurepas.

—Un gamin âgé de sept ans, fils de M. Eusseau, domicilié au coin des rues Austerlitz et Coliseé, a fait une chute se fracturant les deux bras.

—A midi, hier, Otto Beers, garçon âgé de onze ans, s'est noyé dans le Nouveau Bassin en s'y baignant. En plongeant, il paraît qu'il s'est heurté contre une poutre au fond du bassin et s'est rompu le cou. Après avoir fait la levée du corps, le coroner l'a livré à la famille.

—Une dérobée trouvée en la possession de Clark, l'individu que l'on croit être un voleur anglais, a été évaluée par une modiste de la ville, à $2500.

LA CONVENTION.

Séance de Samedi, 7 juin.

La Convention est appelée à l'ordre à onze heures. Quatre-vingt-treize délégués répondent à l'appel. M. Wiltz occupe le fauteuil.

M. Girard présente une résolution qui demande à l'auditeur de dresser, pour l'usage de l'assemblée, un tableau indiquant les taxes que doit chaque paroisse, depuis 1868 jusqu'en 1878, inclusivement, et que le tableau soit publié.—La résolution est adoptée.

Le mémoire du bureau des écoles de la paroisse St-Landry — mémoire qui proteste contre l'abolition de la place de surintendant de l'éducation publique— est envoyé au comité d'éducation.

Le mémoire des marchands de foin, protestant contre certaines *fees* ou émoluments des peseurs et des inspecteurs est soumis au comité de législation.

Le mémoire qui demande au Congrès l'établissement d'une Cour de district des Etats-Unis dans la partie nord de la Louisiane est lu. Il est accompagné d'une résolution qui charge le président de le signer et de le faire parvenir au Congrès. La résolution est adoptée.

Le rapport du comité des franchises électorales relativement au droit de suffrage aux femmes, est adopté. On sait qu'il y est recommandé à la Convention d'inviter les partisans du nouveau privilège à venir présenter leurs raisons aux délégués, à une séance du soir.

L'assemblée passe à la considération du rapport du comité des affaires et des bornes des paroisses.

Le secrétaire lit l'article 1:

L'Assemblée générale pourra établir et organiser de nouvelles paroisses, qui seront des corps politiques et revêtus des pouvoirs que pourra prescrire la loi, mais aucune nouvelle paroisse ne devra avoir moins de six cent vingt-cinq milles carrés et cette étendue ne devra jamais être réduite.

M. Moore (de St-Landry) offre un substitut qui exige une population d'au moins quinze mille âmes, un territoire d'au moins six cent vingt-cinq milles carrés, et déclare que le chef-lieu d'une nouvelle paroisse devra être séparé, par une distance d'au moins douze milles, du chef-lieu d'une autre paroisse. La Convention le rejette par un vote de 49 contre 39.

M. Parlange propose d'ajouter à l'article les mots: "à moins de l'assentiment des deux tiers des votants de la paroisse à diviser."

M. Cunningham croit que les objections disparaîtraient et que le but du délégué de Pointe Coupée serait atteint si le point et virgule, après le mot "lot" était remplacé par un point, si le mot "mais" était effacé, et si la phrase suivante commençait par les mots: "Aucune paroisse."

M. Parlange accepte la modification.

MM. George, Vance et Sutherlin combattent l'amendement de M. Parlange.

M. Stone voudrait que la création d'une paroisse dépendît de la population et non de l'étendue du territoire.

M. Vance retire ses objections à l'amendement du délégué de Pointe-Coupée.

M. Wells croit que l'adoption de l'amendement équivaudrait à prohiber la création d'une paroisse, car jamais les habitants ne consentiront à céder une partie du territoire de sa paroisse. Les nouvelles paroisses ne peuvent être établies qu'autant que le peuple ne soit pas consulté.

M. Ogden propose une modification qui fixe la population à sept mille âmes, et l'étendue du territoire à quatre cents milles carrés.

M. Parlange accepte la modification.

M. Poché combat l'amendement; il se base sur ce qu'en l'acceptant, l'assemblée annulerait les sauvegardes.

M. Parlange répond à toutes les objections qu'a soulevées son amendement. Il veut que la Convention laisse aux citoyens de sa paroisse le pouvoir de décider une question de ce genre quand ils y seront intéressés.

L'amendement est repoussé par un vote de 54 contre 28.

M. Moore fixe la population à douze mille âmes.

M. Pardee la fixe à dix mille. Il est opposé à la création de petites paroisses, car elle entraîne une augmentation des dépenses de l'Etat, une augmentation du nombre de représentants.

M. Cunningham croit que si une partie de la population désire une nouvelle paroisse, il faut lui permettre de l'établir.

M. Lyons voudrait voir imposer à la Législature, à l'égard de la création de nouvelles paroisses, plus de restrictions qu'elle n'en a dû observer dans le passé. Il offre un substitut qui fixe le chiffre de la population à sept mille âmes au lieu de dix mille.

Le substitut de M. Lyons est accepté par un vote de 53 contre 31.

M. Parlange propose d'ajouter à l'article les mots: "mais ceci ne devra pas s'appliquer à la paroisse Pointe-Coupée, qui pourra, par un vote des deux tiers de ses habitants, ordonner la division."—La motion est rejetée.

M. Caffrey dit que le peuple a presque toujours regretté la création de nouvelles paroisses. L'Etat a trop de petites paroisses et trop de fonctionnaires.

M. Cunningham propose d'effacer tout ce qui suit le mot "lot"; sa motion est rejetée.

M. Parlange propose une modification qui déclare qu'aucune nouvelle paroisse ne devra être formée à moins de l'assentiment des deux tiers des citoyens de la paroisse dont une partie devra former la nouvelle paroisse. La motion est repoussée.

L'article (modifié) est adopté.

M. Parlange désire que son vote soit inscrit contre l'article.

L'article 2:

Toutes les lois changeant les lignes de paroisses ou transférant les chefs-lieux de paroisses devront, avant d'être exécutées, être soumises à une élection spéciale, aux électeurs de la paroisse ou des paroisses qui en seront affectées, et devront être adoptées par une majorité des électeurs de cette ou de ces paroisses.

Est lu.

M. Kidd propose que les mots "changeant les lignes de paroisses" et les mots "ou des paroisses" soient effacés. Il fonde sa demande sur la manière dont la paroisse Lincoln a été formée, au préjudice de la paroisse Jackson, par une famille dont le seul but était d'occuper toutes les places. Si, dit-il, l'assemblée adopte l'article, la paroisse Jackson ne pourra jamais obtenir un remède à l'injustice dont elle a été victime.

MM. Todd et Caffrey s'opposent à la modification, parce qu'elle enfreindrait un principe sage, parce qu'elle serait contraire aux vœux des citoyens de Lincoln.

M. Lott appuie l'amendement.

M. Todd dit qu'en l'adoptant, l'assemblée ouvrirait la porte aux fraudes dont M. Kidd s'est plaint si éloquemment.

M. Cunningham se prononce contre l'article tel que le comité l'a présenté. Il y a plusieurs paroisses qui désirent un changement de leurs limites.

L'amendement de M. Kidd est rejeté par un vote de 46 contre 40.

M. Vance propose de substituer aux mots "majorité des électeurs" les mots "majorité des votes de chaque paroisse."

M. Richardson accepte la modification, qui est adoptée.

M. Cunningham propose la substitution des mots "deux tiers" au mot "majorité"; la motion est déposée sur le bureau.

M. Blanchard présente un substitut déclarant que les lignes de paroisses ne devront pas être changées, et que les chefs-lieux ne devront pas être transférés, à moins d'une majorité des votes de la paroisse ou des paroisses intéressées. Le substitut est rejeté par un vote de 53 contre 19.

M. Todd offre un amendement qui déclare qu'une ordonnance du jury de police d'une paroisse suffira au transfert du chef-lieu. L'amendement est déposé sur le bureau.

L'article (modifié) est adopté.

M. Kidd donne l'avis qu'il demandera, lundi, à l'assemblée, de revenir sur le vote par lequel l'article 2 a été adopté.

L'article 3:

Une paroisse quelconque pourra être dissoute et réunie à une ou à plusieurs paroisses [illegible] un vote des [illegible] de la paroisse, à une élection ordonnée par l'Assemblée générale.

Est lu.

M. Cunningham propose de l'effacer; sa motion est repoussée.

M. Simon offre une modification qui exige l'assentiment des deux tiers des électeurs des paroisses intéressées.

M. Smith (de Jackson) demande que l'article soit modifié de façon à exiger le consentement des deux tiers des électeurs de la paroisse.

M. Wells est opposé aux amendements, parce qu'il ne veut pas que la question de dissolution soit décidée par une autre paroisse que celle qui désire la dissolution, parce qu'il ne veut pas que la question d'acceptation soit décidée par une autre paroisse que celle à laquelle la paroisse dissoute propose de s'unir.

L'amendement de M. Simon et celui de M. Smith sont écartés.

M. Blanchard partage entièrement l'opinion de M. Wells; il offre un substitut en conséquence—substitut qui exige les deux tiers des votes de la paroisse désirant se dissoudre, et la majorité des votes de la paroisse invitée à s'incorporer la paroisse dissoute.

M. George offre une modification au substitut, laquelle revêt la Législature du pouvoir d'autoriser la dissolution si les deux tiers des électeurs la demandent, et si l'incorporation est acceptée par la ou les paroisses auxquelles la paroisse dissoute veut se joindre.

La modification de M. George est adoptée, et le substitut modifié est adopté.

L'article 4:

Quand une paroisse sera agrandie ou créée par une étendue de terre voisine, elle devra être responsable d'une part équitable des obligations de la paroisse ou des paroisses auxquelles la terre appartenait.

Est lu.

M. Simon offre un proviso déclarant que quand la dette sera contractée pour des travaux d'amélioration intérieure, la paroisse dans laquelle ces travaux auront été exécutés devra l'acquitter.

La Convention s'ajourne à lundi, 9 du courant, à onze heures.

—L'assemblée générale des actionnaires du *Figaro*, convoquée à l'effet de procéder au remplacement de M. H. de Villemessant dans la gérance du journal, a été tenue hier au Grand-Hôtel.

La séance ouverte à deux heures et demie, ne s'est terminée qu'à cinq heures et demie.

Les résolutions présentées par Me Lachaud, au nom de M. Villemessant lui-même, et soutenues par le célèbre avocat avec son habileté oratoire, ont été adoptées par acclamation, après une séance des plus orageuses.

De telle sorte que MM. Francis Magnard, Fernand de Rodays et Périvier sont définitivement appelés à remplacer M. de Villemessant.

La gérance nouvelle et la rédaction se partageront 27 0/0 des bénéfices de l'entreprise, dans des proportions déterminées.

Nos félicitations à nos confrères du *Figaro*, et un nouveau compliment à l'illustre avocat qui vient de gagner une nouvelle cause.

Seulement cette fois, par exception, ce ne sont pas des prévenus qu'il a défendus.

UNE CÉLÉBRITÉ DISPARUE. — Pigeon, le père Pigeon, l'acteur forain, vient de mourir subitement, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Le véritable nom de cet artiste de la rue, était Auguste-Louis Fulbert, chevalier de Basaird. Comment cet homme, dont la noblesse remontait aux croisades, en était-il arrivé à faire des boniments devant les badauds? Son histoire est celle de beaucoup de déclassés.

A sa majorité, se trouvant possesseur d'une fortune de quatre cent mille francs, il la dissipa rapidement dans les plaisirs et les voyages. Se trouvant à Java, et ayant dépensé sa dernière pièce de monnaie, il dut se faire rapatrier par le consul de France.

Arrivé à Paris, il fut repoussé par les siens, et, après avoir végété quelque temps, il fut engagé comme pître par le directeur d'un théâtre forain.

Depuis ce temps, Il roula de foire en foire; il avait fini par acquérir une certaine célébrité.

Mardi, sur le terre-plein du pont d'Austerlitz, il amusait la foule amassée autour d'un danseur de corde en plein vent, lorsque soudain les spectateurs le virent pâlir et s'affaisser sur la terre. On se porta à son secours; mais tous les soins furent inutiles; le père Pigeon était mort.

On le transporta à son domicile, rue du Chemin-Neuf, à Montrouge.

Au moment où on songeait à l'enterrer aux frais de l'Assistance publique, un inspecteur de police trouva, sous une planche, les économies du père Pigeon; c'était 45,000 fr., avec un testament par lequel le défunt laissait toute sa fortune au fils d'un de ses anciens patrons.

—NEUFCHATEAU (Vosges), 19 mai.— Un comité se forme en ce moment ici afin de venir en aide à une brave fille de la Lorraine qui a acheté de ses propres deniers, à Bermont, les terrains et la maison d'habitation qui entourent la chapelle où Jeanne d'Arc faisait ses pèlerinages, et qui veut y fonder une maison de refuge pour les veuves et les orphelines des soldats français pauvres.

Ces orphelines, qui n'ont point les avantages accordés aux enfants de troupe ni le privilège d'entrer à Saint-Denis, n'ont pas moins droit à la commisération nationale.

C'est une fondation éminemment patriotique, et l'appel du comité sera certainement entendu dans toute la France.

—LONDRES, 16 mai.—Le prince de Galles vient de faire connaître à ses tenanciers du duché de Cornouailles, qu'en raison de l'état actuel de l'agriculture, il leur accordait, pendant trois années, une remise de vingt pour cent par sur leurs fermages.

Un menu de carême: Ronger ses remords, se manger les sangs, mordre ses pouces, dévorer sa honte, et, pour faire passer le tout, avaler la coupe d'amertume jusqu'au bout. Rien n'empêche, si on se sent encore de l'appétit, de se nourrir d'espérance.

Calino possède une maison de campagne à St-Mandé; on lui conseille d'acheter un chien de garde pour tenir les voleurs en respect pendant la nuit.

Mais Calino est devenu avare et il répond:

—J'ai mon plan! J'imiterai toute la nuit les aboiements d'un chien! De cette façon, les voleurs ne viendront pas me surprendre pendant mon sommeil!!!

Incinération: L'art d'accommoder les restes.

Quand je suis enrhumé du cerveau, je ne peux plus sentir personne.

A un cocher ivre:
—Vous êtes complet?
—M'en parlez pas, j'peux même pas me reconduire chez moi.

—A la sortie du Salon:
—Ah! sapristi, je n'ai pas vu le portrait de Sarah. Et toi?
—Je l'ai vu.
—Il est ressemblant?
—Très ressemblant.
—Charmant, par conséquent. Et de quelle dimension?
—De.. maigreur naturelle!

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des hypothèques:

Vente du shérif (H. B. Dagerrot) à Peter J. Miller, un terrain avec bâtisse, compris entre les rues Hôpital, Prieur, Barracks et Rocheblave... $470
Vente du shérif (succession d'Aug. [illegible]) à Auguste Grangnard, un terrain avec bâtisse, compris entre les rues Annonciation, Chippewa, Jackson et Philip... $3,600
Succession de John H. Wiebe et femme à Mme Geo. Kistelpol, trois quarts de deux terrains et bâtisses, compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Pauger et Pardide... $450
Henry Tobbe à Henry Lecche, cinq terrains avec améliorations, compris entre les rues Leonidas, Jefferson, Tristan et Hampel... $350
Jean J. A. Planche à Alexis Ribet, un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Orléans St-Pierre, Dauphine et Bourgogne... $1,600
Daniel Sullivan à Veuve M. Fannedo, deux terrains, avec bâtisses, compris entre les rues Bons-Enfants, Morales, Louisa et Piété... $500
Vente du shérif [J. Heindel] à George H. Dunnakin, un terrain, compris entre les rues Magazine, St. Ferdinand, Urquhart et Port... $250
Veuve Wm. T. Hepp à la Louisiana Manufacturing Company, une portion de terre comprise entre les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Plumber et le fleuve Mississipi... $4,500
Léon Lamothe à John Duffy, un terrain avec améliorations, compris entre les rues Bienville, Conti, Dorgenois et Rocheblave... $2,315
Wheldon Jones à Charles H. Kernion, trois terrains avec bâtisses, compris entre les rues Treme, Quartier, St-David et Liberté... $1,250
F. A. Delvaille aux Veuves H. DeGruy et A. J. Sells, deux terrains avec bâtisses, compris entre les rues Union, Amour, Craps et François... $1,300

Bureau de Prêts sur Gages,

17 - RUE BARONNE - 17

OTTO SCHWANER,

Avis est par le présent donné que tous les gages non-réclamés et sur lesquels l'INTÉRÊT n'a pas été payé au 1er décembre 1878, seront vendus à l'encan, le et après le SAMEDI, 14 juin 1879.

GRANDES CHANCES POUR DES BARGAINS. Tous les articles seront vendus sans égard au prix coûtant. Le stock consiste en de BEAUX DIAMANTS de toute description; MONTRES EN OR ET EN ARGENT à simple et double boîtier; BIJOUTERIE des dernières modes et pleinement garantie; PLAQUÉ, INSTRUMENTS de MARINE et de MUSIQUE, FUSILS, PISTOLETS, MIROIRS, PORTRAITS, etc.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

FRANCE.

M. de Lesseps présidera aux travaux du Canal Darien.

Londres, 7—Le correspondant parisien du Times annonce que M. de Lesseps est résolu à assister, en janvier, à l'ouverture des travaux du Canal Darien.

Grâce, mais non amnistie, de Blanqui.—Irritation de la Gauche.

Londres, 7—M. Blanqui, socialiste français, a été gracié.

Paris, 7—La France dit que l'Union Républicaine et l'extrême Gauche sont irrités de ce que le gouvernement n'a pas accordé à Blanqui les bienfaits de l'amnistie. Une interpellation aura lieu sur le sujet.

Non-intervention de la France et de l'Angleterre en Egypte.

Paris, 7.—La France et l'Angleterre sont convenues de s'abstenir de toute intervention dans l'administration égyptienne et n'insisteront plus sur la nomination des deux ministres ou contrôleurs généraux européens; mais elles tiendront le Khédive responsable des conséquences de ses actes.

Condamnation de Soloviéff. Incident du procès.

St-Pétersbourg, 7—Le Tribunal Suprême siégeant dans la forteresse Petropaulowski a, hier, déclaré Alexandre Soloviéff coupable de faire partie d'une association criminelle dont l'objet est de renverser l'Etat.

Après avoir rappelé les détails de la tentative d'assassinat du czar, la sentence a condamné Soloviéff à être pendu après avoir été privé de ses droits civils. Soloviéff a persisté à affirmer qu'il n'avait pas de complices. Quand il a commis son crime, il savait bien à quel châtiment il s'exposait, par conséquent, il n'a pas besoin d'avocat. Sa tenue était digne et respectueuse. Sa femme, deux sœurs et un frère avaient été cités comme témoins. La première n'a pu paraître, par ce que, avant l'ouverture du procès, elle avait eu, pendant une heure, d'effroyables attaques de nerfs; une des sœurs s'est évanouie devant la cour.

La question du fez d'Aleko Pacha.

Londres, 7.—Une dépêche de Constantinople à l'Agence Reuter dit que le gouvernement a informé les puissances que le refus d'Aleko Pacha, gouverneur de Roumélie, de porter le fez est une violation de l'engagement entre lui et la Porte.

Le gouvernement attendra que la Roumélie Orientale soit évacuée pour sommer Aleko Pacha de porter le fez et de hisser le pavillon turc. S'il refuse, la Porte requerra les puissances d'approuver sa destitution, et enverra un corps de troupes turques occuper les Balkans.

Les noces d'or de l'empereur Guillaume.—Grande amnistie.

Berlin, 7—La Gazette allemande du Nord annonce que, à l'occasion des noces d'or de l'empereur Guillaume, ce dernier a l'intention d'accorder des grâces et des commutations en fort grand nombre. Elles comprendraient, moyennant certaines conditions, les personnes qui se sont rendues coupables d'offense contre lui-même, immédiatement après l'attentat de Nobiling, et celles qui se sont soustraites au service militaire, en émigrant. Le Bundesrath a approuvé le traité avec Samoa.

L'Espagne demande satisfaction à St. Domingue.

Madrid, 7—L'Espagne a demandé satisfaction à St. Domingue de l'exécution à Puerto Plata de deux généraux qui s'étaient mis sous la protection des représentants de l'Espagne.

Conséquences de la faillite David Stuart.

Londres, 7.—Le journal le Statist, parlant de la faillite de David Stuart & Cie, de Liverpool, dit que l'on espère que la société des banquiers de Manchester, que l'on croyait comprise dans la faillite de Liverpool, peut parfaitement éviter une suspension.

Ses plus importants créanciers ont fait arrangement pour prendre ses billets, à condition que les banquiers ne prêtent pas assistance à ces créanciers.

Cette affaire aura de sérieuses conséquences à Londres, mais à Manchester on s'attend à de nouvelles faillites.

Honneurs littéraires.

Londres, 7.—Le correspondant de Londres du Manchester Guardian dit, que l'Université d'Oxford va conférer les degrés de D. C. L, à Lord Dufferin, ambassadeur britannique en Russie, à l'honorable Wm Henry Smith, 1er lord de l'amirauté, et à Ivan Tourgueneff, commandant russe.

Inondations.—Désastres.

Ferrare, 7.—Il n'y a en personne de noyé dans les inondations du Pô, mais il y a des milliers de malheureux sans asile.

Londres, 7.—Une dépêche d'Ostiglia au Daily News dit que tout le cours du Mincio, au-dessous de Mantoue, est bordé de vastes lagunes. Les plus grands dommages ont eu lieu, à Malara, à 15 milles au-dessous de Mantoue où le Pô a formé un lac de 30 kilomètres de long et de 15 milles de large.

Les habitants des districts inondés sont campés sur les digues. Des milliers d'acres de vignes, de seigle, de blé sont ruinés. La perte excède toutes celles qui ont été causées par les précédentes inondations.

Eruption de l'Etna.

Messine, 7—L'éruption de l'Etna diminue, les courants de lave ont à peu près cessé, excepté un seul, celui qui se déverse vers la rivière Alcantara, suivant une moyenne de 15 mètres à l'heure.

On entend toujours de sourds grondements et la fumée est toujours épaisse, ce qui fait craindre que le calme ne soit que temporaire.

Le différend continue entre Rome et Berlin.

Londres, 7—Une dépêche de Berlin à la Pall Mall Gazette dit que le Pape a soumis à l'Allemagne des propositions définitives de compromis de nature à mettre un terme à la controverse entre Rome et l'Allemagne. Mais le gouvernement allemand n'a pas voulu accepter les propositions.

Augmentation de l'armée.

Londres, 7—Une dépêche de Berlin à la Pall Mall Gazette dit que par suite de l'augmentation des armées russe et française et en vue de l'augmentation des revenus par l'impôt, le gouvernement croit nécessaire d'accroître l'armée dans ce but. Il demande un crédit perpétuel au parlement.

Loi sur les compagnies d'assurances.

Albany, 7—Le Gouverneur a signé le projet qui amende la loi incorporant les compagnies d'assurances pour la vie, la santé et les accidents.

Ce projet enlève aux compagnies d'assurances le pouvoir de faire toute assurance autre que celle sur la vie des personnes. Elle autorise la formation de compagnies pour faire une des trois assurances suivantes:

1° Sur la santé des personnes;
2° Sur les blessures, l'incapacité ou la mort résultant des voyages ou accidents généraux sur terre ou sur mer;
3° Sur la fidélité des personnes occupant des emplois de confiance publics ou particuliers;
4° Sur la vie des chevaux et bestiaux;
5° Sur les glaces;
6° Sur les chaudières de bateaux à vapeur.

Affaire Dunn-Allison.

Snow Hill 7—Cette affaire continue d'exciter l'intérêt public. Les témoignages entendus aujourd'hui ont peu d'importance, il en résulte qu'il y a eu entre les deux petites filles une querelle, la veille du jour où le coup de feu a été tiré par la petite Duer.

Cette querelle s'est renouvelée, peu de temps avant le coup de feu; avant de mourir, la jeune Hearn a déclaré que le coup de feu avait été tiré avec intention sur elle, et que la petite Duer avait déjà attenté à sa vie dans le bois, à la suite d'une querelle.

Du côté de la défense on dit que le coup de feu a été tiré par accident; que depuis les deux enfants avaient conservé la même amitié l'une pour l'autre.

Le juge Lynch.

Santa Fé, N. M., 7—Mercredi soir, à Las Vegas, un italien qui a, l'automne dernier, assassiné un Français et une Mexicaine, qui a depuis été condamné à mort, mais a obtenu un appel, ainsi qu'un Mexicain qui avait dernièrement commis un meurtre, ont été enlevés de la prison par le peuple et pendus en place publique.

WASHINGTON

Affaire Spofford-Kellogg.

Le comité du Sénat sur les privilèges et élections a repris l'interrogatoire des témoins dans l'affaire Spofford-Kellogg.

Le témoin entendu est Wm Johnson Delacy (mulâtre) membre pour la paroisse Rapides de la législature qui a élu Kellogg.

On produit un affidavit qui aurait été signé par lui devant le juge Buisson, dans lequel il affirme que Smith, le même qui fut depuis collecteur à la Nlle-Orléans, a jeté sur son pupitre une enveloppe dans laquelle il aurait trouvé de l'argent.

Il y affirme aussi que l'on a offert à des membres de $200 à $250 pour leur vote, que plusieurs à qui on avait fait pareille promesse n'avaient rien reçu, et que lui-même avait reçu $200 pour voter en faveur de Kellogg.

Le témoin renie sa signature et tout ce qui se trouve dans l'affidavit portant cette signature. Il avait déjà nié avoir reçu de l'argent pour voter en faveur de Kellogg.

Il a été arrêté depuis pour parjure et faux témoignage. Depuis il témoigne avoir fait un affidavit à la Nouvelle-Orléans à l'instigation de Ward, agissant au nom de Spofford, et dans lequel il parlait de subornation en faveur de Kellogg. Le témoin a voté pour Kellogg, mais n'a jamais reçu d'argent. Plus tard il a reçu $500 pour lui-même et Drew, son collègue.

L'argent venait de Robertson, sénateur démocrate, par l'entremise de Dumas. Spofford avait un nombre suffisant de votes pour être élu; et si lui et 15 ou 20 de ses camarades ont été approchés, c'était pour avoir le vote de tous les membres républicains, afin d'éviter toute chicane à Washington.

Le témoin n'a jamais vu l'affidavit qui est devant le comité, il est signé Delacy. Il répète son nom DeLacy; il dit être le petit fils de sir Hugh DeLacy, d'Irlande. Ch. Cavanac a juré un serment que le présent affidavit est bien celui signé par DeLacy.

Chambre.

La Chambre en comité général discute le bill stipulant des allocations additionnelles pour le service du département de la poste. M. Keiffer offre un substitut qui, aux $353,000 pour les porteurs déjà alloués pour l'année fiscale finissant en juin 1880, ajoute $70,000 pour augmentation des salaires des dits porteurs pour l'année fiscale finissant en juin 1879. M. Cox demande que l'augmentation soit portée de $353,000 à $415,000. La motion est adoptée.

Le substitut de M. Keiffer, Ar., et l'amendement Cox est adopté.

Comités.

Le comité d'allocations s'est assemblé, mais n'a rien décidé sur les bills d'allocation. Un meeting aura lieu lundi pour régler le bill des allocations législatives et faire le rapport à la Chambre. Il sera voté sans objection, vu qu'il ne renferme aucune clause politique.

M. Sparks, président du comité militaire de la Chambre, dit que le comité ne s'occupera pas de l'affaire Fitz John Porter, dans la session actuelle.

Terrible ouragan.

Rimouski, Québec, 7—Un terrible ouragan s'est abattu, la nuit dernière, venant de l'est. Le vent soufflait avec une rapidité de 35 milles à l'heure. Les goélettes Luce, Shamrock, St. Lawrence et le bateau Levis furent jetés à la côte. Les quais ont été endommagés, plusieurs bâtisses renversées; la mer pénétrait dans les rues, y balayait les trottoirs; la plage est couverte de débris de navires brisés. Le phare a été enlevé, la voie ferrée démolie; le vent tombe maintenant.

Fin de grève.

New York, 7—La grève des travailleurs du port est à peu près terminée. Grand nombre de compagnies sont disposées à payer les gages des ouvriers toutes les semaines, et les grévistes semblent disposés, de leur côté, à accepter.

Candidature congressionnelle

San Francisco, 7.—Les travailleurs ont choisi pour candidat Clitus Barbour pour représentant au Congrès du 1er district et rejettent la candidature de P. J. Happer, du 2e district.

Divers.

Mexico, 30.— L'Exposition internationale paraît définitivement avoir été abandonnée.

Des plongeurs ont pu retrouver les corps de 3 hommes dans la cabine du vapeur Pomerania, de la ligne de Hambourg, qui avait sombré par suite d'une collision avec la barque Mosel, dans la nuit du 25 novembre 1878, au large de Folkestone.

Philadelphie, 7—On croit que le vapeur russe Zabeaka, en destination de Zabeaka, partira demain. Le transfert formel du bâtiment aux officiers russes se fera au large, dans la mer.

Philadelphie, 7—Edward Carr a été déclaré coupable du meurtre de sa fille au premier degré.

Marchés étrangers.

Liverpool, 7, midi.—Coton—Le marché est calme et facile. Middling Uplands 7d. Middling Orleans 7 1/16. Ventes 5,000. Pour la spéculation et l'exportation 1,000; recettes 33,000 balles—dont américain 300. Futurs, 1/32d en baisse. Uplands pas au-dessous du low middling, livraison en juin 7d, juin et juillet 6 41/32 à 7d, juillet et août 7 1/16 à 7/32 à 3/64, août et septembre 7/8 à 5/32d. septembre et octobre 7 3/64d, octobre et novembre 6 7/64, novembre et décembre 6 9/16d.

Londres, 7, midi—Erie 27 7/8.

Paris, 7, 1:30 P. M.—Rentes 116 et 73.

Londres, 7, 2 P. M.—Consols comptant 97 7/16, à terme 97 9/16.

Liverpool, 7, 2 p. m.—Ventes, coton américain, 3,100 balles. Uplands, low middling clause, livraison juin et juillet 7 1/32d, juillet 7 5/32d, août et septembre 7 3/16d, septembre et octobre 6 7/32d, octobre et novembre 6 29/32d. Futures fermes à la clôture.

Paris, 7, 4 p. m.—Rentes 116 fr. et 25c.

Argent, Stock, etc.

New-York, 7, midi.—Actions irrégulières, Argent 3 à 4, Change, long, 4.87 1/4, de court, 4.89 1/4, Bons d'Etat calmes, Gouvernements fermes, Coton nominal. Ventes 39. Middling Uplands 13 1/16, Middling Orléans 13 3/16.

Futures plus fermes, juin 13:11, juillet 12:26, août 13:03, septembre 13:15, octobre 12:16.

Marchés américains.

New York, 7 — Recettes nettes 7, brutes 7. Futurs fermes à la clôture. Ventes 72,000; juin 13,12 à 13,13, juillet 13,25 à 13,26, août 13,40, septembre 13,11, octobre 12,07, novembre 11,49 à 11,50, décembre 11,36 à 11,36, janvier 11,37 à 11,39.

New York, 7—Ventes nominal 39. Middling Uplands 13 1/16, Middling Orleans 13 3/16. Recettes nettes consolidées 323. Exportations pour la Grande-Bretagne 1,700.

Passes.

Port Eads, 7, midi. — Vent du sud-est. Arrivé, le steamer New Orleans, à 8:45 a. m., de New York.

Pas de départs.

Port Eads, 7, 6 P. M.—Vent frais de l'Est. Arrivés: Steamship Morgan City, de New York; barque Elliott, de Gênes. Parti: navire Constie, pour Liverpool.

Fleuve et Rivières.

Cincinnati, O., 7.—Le rivière a 9 pieds 2 pouces et baisse. Temps clair et frais. Arrivé de la Nouvelle-Orléans, le Golden Rule. Parti pour la Nouvelle-Orléans, le Guiding Star. Le Natchez est échoué à Rising Sun.

Pittsburg, 7—Rivière 3 pieds 11 pouces et monte. Temps clair et frais.

Cairo, 7—Arrivé de la Nouvelle-Orléans, le Paris C. Brown. Le fleuve a 18 pieds 3 pouces et monte. Temps clair et chaud.

Vicksburg, 7—Temps couvert; thermomètre 78. Le fleuve a baissé de six pouces. Montant: J. M. White, Golden Crown, Cincinnati. descendant: W. P. Halliday.

—M. Durand revient de l'Observatoire, où il est allé interroger un de nos savants les plus distingués, au sujet du temps qui nous est réservé cet été.

Sa famille, accourant à sa rencontre et d'une voix haletante:

—Eh bien! qu'est-ce qu'il t'a dit?

—Rassurez-vous, mes enfants; il m'a dit que nous aurions—peut-être—cinq ou six jours de chaleur, à la fin de juillet!

LIVRES SPÉCIAUX ET NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.—Le catalogue de la librairie Hébert & Cie. que nous publions aujourd'hui dans nos colonnes, mérite une attention toute particulière. Nous signalons spécialement à tous ceux qui s'occupent de l'industrie sucrière, les ouvrages spéciaux sur la fabrication du sucre, la culture de la canne, le raffinage, &c. D'autres ouvrages ont trait à la distillation, à la culture du coton, à la culture de l'ananas, &c. Il y en a pour nos diverses cultures. Quant aux nouveautés littéraires, elles comprennent les dernières œuvres des romanciers en vogue.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 7 juin, 1879.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
7 juin	$ 962,862 17	$ 65,138 49
Même temps la semaine dernière	$ 769,126 65	$ 89,356 34
Total la semaine dernière	5,806,566 47	575,847 79
Total la semaine précédente	5,565,563 70	789,467 65

Nous sommes redevables à M. N. Maynard, directeur de l'Association du comptoir d'échanges, du rapport suivant sur la situation quotidienne des banques associées, pour la semaine finissant vendredi matin, 6 juin 1879:

Ressources.

Billets des Etats-Unis et des Banques Nationales, (moyenne)	$5,533,290 00
Autres items, comptant (moy.)	3,300 00
Change à vue sur N. Y. (moy.)	3,747,800 00
Change étranger (moyenne)	505,500 00
Dû par des banques et banquiers éloignés (moyenne)	363,100 00
Prêts et escomptes	9,025,800 00
Autres actifs comptant (moy.)	4,480,400 00
Total	$20,609,900 00

Passif:

Circulation (moyenne)	1,719,432 50
Dépôts (moyenne notés après échanges)	11,316,500 00
Dû à des banques et des banquiers éloignés, sujet à traite (moy.)	771,100 00
Autres passifs à des banques et banquiers	709,700 00
Autres passifs comptant (moy.)	27,700 00
Total	$14,544,432 50

Comparé avec la semaine dernière:

	Augmentation.	Diminution.
Legal Tenders		272,000
Prêts	pas de chang't	
Dépôts		280,000

Le marché monétaire s'est maintenu calme et facile aujourd'hui.

Nous continuons de coter le papier exceptionnel de commerce de 6 à 7 pour cent par an d'escompte: A 1 de 8 à 9; second classe nominal. Prêts sur garanties collatérales de 6 à 8; [illegible] publiques de première classe de 6 à — et de seconde classe nominal.

Le change étranger était encore coté à 485 1/2 à 486 1/2 pour le connaissement de navire et A1 clear, à 486 pour les effets de banques (taux des banques au comptoir 488 1/2) et à 5,18 3/4 pour les Francs de commerce.

La seule vente de change étranger rapportée a été de 250 livres sterling au connaissement de navire à 486 1/2.

Les banques et banquiers ont continué à tirer des chèques sur New York à 1/4 pour cent de prime, tandis que les effets de commerce étaient cotés à 1/8.

Les actions ont été sans traits nouveaux.

Les ventes en-dehors de la Bourse comprennent: $5000 et $15,000 à 42 1/4 et $5000 et $22,000 (s 30) à 41.

Les valeurs suivantes ont été vendues, aujourd'hui, à l'enchère publique par MM. Nash & Hodgson:

1 action du N. O. Cotton Exchange à $77, 50 Metairie Cimetery Ass. à $76, 144 de à $75,25, 157 Citizens' Bank à $61, 60 Crescent City Slaughter House Co. à $27,75, 95 de à $27,50 et 35 de à $27,25.

Les valeurs suivantes ont été vendues aujourd'hui à l'enchère publique par le col. C. E. Girardey:

62 actions du N. O. Gas Light Co. à $79, 90 Merchants Ins. Co. à $46, 3 N. O. Ins. Co à $49,75, 10 St-Louis Bostman's Bank à $86,50, 75 St-Charles Hotel Co à $3, 2 City consolidated Bonds 31 1/2, 1 lot City appropriation 20 1/4, 25 State Consols 36 et un lot de warrants à 21.

Le tableau ci-après indique le cours des opérations aux bons consolidés de l'Etat à la Bourse:

Bureaux.	Appels	offre.	deman.	offre.	deman.
		Bons Consols.		Premium.	
10 A. M.	1er	42 1/4	42 1/4	25 3/4	26
10 "	2nd	42 3/4	42 1/4	25 3/4	26
12 "	1er	42 3/4	42	25 3/4	—
12 "	2nd	42 3/4	42	25 3/4	26
2 P "	1er	41 3/4	41 1/2	25 3/4	25 3/4
2 "	2nd	41 1/2	42	25 3/4	25 3/4
3 "	1er	41 1/2	42	25 3/4	25 7/8
3 "	2d	41 3/4	42 1/4	25 3/4	25 7/8
Clôture d'hier		42 3/4	42 3/4	25 3/4	26
Même temps la semaine dern.		41	41 1/4	26	26
Même temps la semaine précéd.		49 1/4	49 1/2	26 1/2	26 3/4
Même temps l'an née dernière		59 3/4	60 3/4	31 1/2	31 1/2

Voici les dernières cotes des valeurs courantes, recueillies de diverses sources authentiques:

	offert.	dem.
Bons consolidés de la ville	31 1/2	32 1/4
Mandats d'Etat	88	91
Certificats du New Orleans Savings Ins. (préféré)	91	93
U. S. fundable certificates	101 1/2	102 1/4
do 4 1/2 p. cent	—	107
do 4 p. cent ici	102 3/4	103 1/4
do New York	102 3/4	102 7/8

Ventes aujourd'hui de consolidés de l'Etat à New York rapportées par le télégraphe:

10:12 A. M. $20,000 à 43 et $20,000 à 42 1/2; 10:36 A. M. $2000 à 42 1/2; 10:55 A. M. $10,000 à 42 1/2; 11:28 A. M. $2500 à 42 1/2; 12:32 P. M. $15,000 à 42, et 2:30 P. M. $10,000 et $1000 à 41 1/2.

Ventes à la Bourse de la Nlle-Orléans.

Bureau à 10 A. M.

5,000	Consolidés de l'Etat	42 1/4
5,000	do	42 3/4
20,000	do	42 3/4
20,000	do	42 3/4
5,000	do	42 1/4
15,000	do (s 30)	42 1/4
5,000	do (s30)	42 1/4

Bureau à 12 M.

15,000	Consolidés de l'Etat	42 1/4
5,000	do	42 3/4

Bureau à 2 P. M.

5,000	Consolidés de l'Etat	41 1/2
10,000	do (s 10)	41 1/2
4,500	Bons à Prime	25 3/4
5,000	do (s to Drg)	25 3/4

Bureau à 3 P. M.

15,000	Consolidés de l'Etat	41 3/4
10,000	do	41 3/4
25,000	do	42

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 7 juin 1879.

COTON.—Les ventes aujourd'hui ont été limitées à 125 balles—trop limitées pour servir de base à des cotes—mais cependant d'après le ton général du marché, nous modérons sensiblement celles du middling et des hautes qualités.

Nous donnons aussi les chiffres et le rapport de l'Exchange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Ex.
Inferior	10 1/4 @ 10 3/4	
Low ordinary	11 @ 11 1/4	11 1/4
Ordinary	11 1/4 @ 11 3/4	12 1/4
Strict ordinary	11 3/4 @ 11 3/4	
Good ordinary	11 7/8 @ 12	12
Strict good ordinary	12 @ 12 1/4	
Low middling	12 1/4 @ 12 3/4	12 3/4
Strict low middling	12 1/2 @ 12 3/4	
Middling	12 3/4 @ 12 7/8	12 3/4
Strict middling	12 3/4 @ 12 3/4	
Good middling	12 3/4 @ 13	12 7/8
Middling fair	13 @ 13 1/4	13 1/4

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston à 12 3/4; à Mobile à 12 1/2; à Savannah 12 1/2; à Charleston à 12 3/4; à Wilmington à 12 3/4; à Norfolk à 12 3/4; à Baltimore à 13; à New York à 13 1/16; à Boston à 13 1/4; à Memphis, à 12 3/4; à Augusta à 12 1/2 à 12 3/4; à Philadelphie à 13 3/4; à Cincinnati à 13 et à St-Louis à 12 3/4.

L'Exchange rapporte: Ventes 125 balles. Marché nominal.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles
Stock en main le 1er septembre 1878		4,088
Arrivé depuis le dernier état	65	
Précédemment	1,432,290	1,422,355
Total		1,436,441
Exporté aujourd'hui	4,328	
Exporté précéd.	1,381,317	1,385,645
Stock en main, etc.		40,796
Stock [même temps l'année dernière]		54,169

Les exportations aujourd'hui étaient pour le Havre.

Reçu depuis hier soir 52 balles contre 267 samedi dernier et 295 l'année dernière.

TABAC.—La seule vente rapportée aujourd'hui a été de 1 boucaut.

Nous continuons à coter comme suit:

Low lugs 2 1/2 @ 3, Medium 3 1/2 @ 3 1/2, Good et Fine 3 3/4 @ 4 1/2, Low leaf 4 1/2 @ 5, Medium 5 1/2 @ 6 1/2, Good et Fine 7 @ 8, Sélections 9 @ 10.

Reçu depuis hier soir 11 boucauts. Exporté rien.

Stock en main d'après notre compte courant 1553 boucauts.

SUCRE.—Reçu ce matin 267 boucauts qui ont été vendus avant leur arrivage sur la plantation. La demande est bonne et les prix sont fermes.

Nous cotons:

	la livre
Inferior	4 @ 5
Common	5 1/2 @ 5 7/8
Good Common	5 7/8 @
Fair	6 1/4 @
Fully fair	6 1/2 @
Prime to strictly prime	6 3/4 @ 6 1/4
Choice	6 3/4 @
Seconds	5 1/4 @ 6 1/2
Jaune clarifié	6 3/4 @ 7 1/4
Off Whites	7 1/4 @ 7 3/4
Choice white	7 3/4 @ 8

MELASSE—Reçu ce matin 122 barils qui ont été vendus pour le fair à 32c le gallon.

Nous cotons:

	le gallon
Fermenting	25 @ 30
Common	26 @
Fair	28 @
Prime	32 @
Choix	35 @
Cistern Bottoms	42 @

FARINE—Reçu ce matin 2035 barils. Le blé dans l'Ouest est en baisse et le marché à la farine ici est calme aujourd'hui et les prix plus faibles. Le stock en mains est très faible et on n'en attend que très peu. Il n'en arrivera guère avant la nouvelle récolte.

Vendu 1578 barils dont 39 à $4,50, 25 à $4,75, 200 à $5,20, 100 à $5,50, 400 à $5,80, 300 à $6,12 1/2, 75 à $6,25, 90 à $6,30, 50 à $6,40, 25 à $6,50, 374 à des conditions particulières.

Nous cotons:

	le baril
Common	$3,00 @
Superfine	4,00 @
Single extra	4,75 @
Double extra	4,90 @ 5,00
Medium treble extra	5,50 @
Choix treble extra	5,75 @
Family	5,85 @ 5,90
Lowtreble extra	5,25 @
Good treble extra	5,50 @ 5,75
Choix extra	6,00 @ 6,10
Fancy	6,15 @ 6,37 1/2

VIANDES SALÉES SÈCHES — Les épaules sont toujours rares et le stock est faible; elles valent: épaules loose à 3 3/4c la livre, packed à 3 3/4. Les marchands les détaillent à 3 7/8 @ 4c. Les sides sont très rares.

BŒUF—Le stock est bon et le marché est calme. Nous cotons: Texas à $9 00, Western à $10 75 @ $12 00 le baril, et $6 75 le demi-baril; Fulton Market à $8 @ $8 25 le demi-baril.

JAMBONS—Le choix sugar cured canvassed est rare et les small size sont en demande pour Cuba. Le choix sugar cured small size vaut 9 3/4 @ 10 1/2, medium average à 9 @ 9 1/2, large size 7 1/2 @ 8c, uncanvassed à 9c. L'ordinaire est de 1/4c au-dessous des prix. Au détail il faut payer un 1/4c de plus.

GRAISSE—Le stock est faible et en demande à 6 3/4 @ 6 7/8c refined en tierçons la livre, en barillets à 7 1/4 et en baquets à 7 3/4. Kittle en tierçons 6 1/2 @ 6 3/4, et en barillets à 7c. Au détail il faut payer 1/4c de plus.

BACON—L'approvisionnement est faible et la demande pour la consommation locale est bonne. Les épaules se vendent aux marchands à 4 3/4c clear rib sides à 5 1/4, clear sides à 5 3/4. Au détail épaules à 4 3/4, clear rib sides à 5 1/4, clear sides à 5 3/4.

BREAKFAST BACON — Le choix se vend en premières mains à 7 1/4c la livre.

PORC—Le porc est toujours rare et en demande pour la consommation locale à $11 le baril pour le nouveau. Au détail à $11,50.

Il se vend au détail—Prime mess $9,50 le baril, strip prime pork $8,50 @ $9,00, Rump pork et family mess pork pas de stock. Pig pork $5,75 le demi-baril et $10,50 le baril. Pigs feet $1,00 la barrique, $2,00 le kit. $4,25 le baril et $6,60 [illegible]. Ham sausage 8 1/2c la livre.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'Ouest $1 05 @ $1,10, Bourbon $1,25 à $2,50 le gallon.

MAIS—L'approvisionnement est faible et la demande est assez active; les prix se maintiennent. Les acheteurs pour la consommation locale acceptent des prix réduits. Ils veulent donner les prix de gros. Vendu, 1450 sacs dont 300 mêlé à 50c le boisseau, 900 jaune à 50c, 500 blanc mêlé à 51c, 50 blanc à 53c, 100 jaune à 55c et 350 blanc à 56c.

MAIS EN GRENIER.—Est en demande. Nous le cotons au débarcadère à 43c le boisseau.

BLÉ—Nous cotons au débarcadère Texas $1,10, Western à $1,15 le boisseau.

COW PEAS—Nous cotons: les noirs à $1,15 @ $1,20 le boisseau, Whippoorwill à $1,25 @ $1,30, high mêlé à $1,40 @ $1,50, good mêlé à $1,45, low mêlé à $1,35 @ $1,40 et clay à $1,60.

AVOINE—Le stock du Galena est abondant et le St-Louis est très rare. Vendu, 450 sacs dont 300 à 40c le boisseau et 150 à 41c.

SON—L'approvisionnement est fort mais pas de demande. Nous le cotons à 77 1/2 @ 80c les 100 livres.

FOIN—Le choix est très rare et en demande. Nous cotons: ordinaire à $15 le tonneau, prime à $17,50, choix à $20 @ $22.

LAINE—Le marché est calme et les prix sont faibles. Nous cotons Burry à 11 @ 15c la livre, Louisiana clear à 23 à 26, clear lake 27 @ 29c.

MOUSSE—L'approvisionnement est insuffisant et la demande est active. Nous cotons la mêlé à 2 @ 2 1/4 la livre, la grise mêlée à 2 @ 2 1/4, la noire à 3 1/2 à 4.

VOLAILLES— Nous cotons: les grosses volailles de l'Ouest à $4,00 @ $4,50 la douzaine, les poulets à $2 00 @ $3,00, les canards à $2,00 @ $3,00, les oies $3,50 @ $4.00. les dindes $10 @ $12.

ŒUFS—Rare. se vendent à 17 1/2c la douzaine.

POMMES DE TERRE—Nous cotons, les patates douces à $1 @ $1,50. Les pommes de terre de la Louisiane sont rares et en demande pour le marché; l'Ouest se vend à $4 le baril. Les oignons de la Louisiane sont rares et les ordres pour l'exportation sont forts; ils se vendent à $3,25 le baril, les choux à $8 à 10 les 100 têtes.

BEURRE—Western cream, fancy, 22 @ 23c, western cream, prime 18 @ 20c. New York creamery, nouveau choix, 22 @ 22c, New York dairy, best offering, 11 @ 13c. Western dairy, choice, 14c, Western dairy, prime, 12 @ 13, Western dairy, good, 11c, Western milled 7 @ 8c, western low grades 4 @ 6c la livre.

OLEOMARGARINE—Le stock est très fort. Nous cotons le Western et le Northern à 11 @ 13c la livre.

CAFÉ—Le marché est calme. Le stock des marchands est de 10,000 sacs. Le stock en première mains est de 3786.

Nous cotons pour les cargaisons: la livre

Ordinaire (or)	11 @ 11 1/4
Fair	12 1/4 @ 12 3/4
Good	14 1/4 @ 14 1/2
Prime	14 3/4 @ 15

Pour le détail:

Ordinaire (or)	11 1/2 @ 11 3/4
Fair	14 @ 14 1/4
Good	15 @ 15 1/4
Prime	15 1/2 @ 16

Nous sommes redevables à MM. Small & Cie, pour les télégrammes suivants de Rio de Janeiro en date du 4 juin et de New York en date du 5 juin 1879. Achats depuis le 28 ultimo 52,000, stock 100,000, prix 5,900 en avance, change 19 15/16, moyen de la recette quotidienne 10,400 sacs.

RIZ—La récolte sur le Bayou Lafourche a besoin de pluie et les planteurs sont obligés de noyer avec des machines à vapeur.

Nous cotons: la livre

Clean No. 2	4 1/4 @ 4 1/2
Common	5 @
Ordinary	5 3/4 @
Fair	6 1/4 @ 6 3/4
Good	6 3/4 @ 7
Prime	7 @ 7 1/4
Choice	7 3/4 @

SEL— Nous cotons: Pour les cargaisons, le sac à 70 à 72 1/2c., coarse 90 à 95, fine $1,40 à $1,45 le sac. Livré au débarcadère de bateau ou dépôt de chemin de fer, il faut ajouter le charroi. Turks Islands 85 @ 90 le sac, en piles 1 1/2 @ 7 calcuta grosseur.

PEAUX—Nous cotons: Peaux vertes de la Louisiane à 6 1/2 @ 7c la livre, dry salted 9c, dry flint à 11.

Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides au-dessus de 85 livres 6 1/2c, de 70 à 84 livres, à 6 1/2 @ 7c, au-dessous de 70 livres 5 @ 5 1/2c, peaux de vaches comme elles viennent 5 1/2c, kips 25 à 30 livres 6 1/2c, 20 à 24 livres 7c, peaux de veaux 50 @ 75c. chaque; cire d'abeilles, jaune, prime, 20 @ 21c. la livre, cornes 6c. pièce, suif 6 @ 6 1/2.

DOUVES EN CHÊNE—Extra pipe 60 pouces $165 @ $175; extra pipe 56 pouces $130 @ $140; light pipe 56 à 60 pouces $100 @ $110; extra boucauts 48 pouces $120 @ $130; extra claret $90 @ $105. Les douves No 1, en chalands, $115 @ $130, pour les inférieures, les prix variant suivant leur qualité.

CHARBON.—La demande est modérée. Nous cotons le Pittsburg en gros à 28 à 30c le baril. Au détail à 50c. le baril. Aux bateaux à 45c. la boite et 85 le boucaut. Aux steamships $4 le tonneau de 2000 livres.

Marché aux Bestiaux.

Opérations de la semaine.

	Arrivé.	Vendu.	Stock.
Bœufs du Texas	1204	1151	691
Veaux	1161	879	709
Cochons	194	300	
Moutons	492	350	796
Vaches à lait	11	16	16

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs de choix, par tête, au poids brut		4 @ 4 1/2
do 1re qualité		— @ 3 1/2
do 2e do		— @ —
do 3e do		— @ —
Bœufs du Texas, choix, par tête		$ — @ —
do 1re qualité		$20 @ 25
do 2e do		$15 @ 18
do 3e do		$10 @ 12
Cochons, 1re qualité, par lb brute		4 @ 4 1/2
do 2e do		3 @ 3 1/2
do 3e do		— @ —
Moutons, 1re qual., par tête		$ 3 00 @ $ 4 00
do 2e do		$ 2 00 @ 2 50
do 3e do		$ 1 00 @ 1 50
Vaches laitières, 1re qualité par tête		$ 55 00 @ 75 00
Vaches laitières, 2me qualité, par tête		$40 00 @ 50 00
Veaux de 1 an avec veaux		$ —
Veaux, 1re qualité par tête		$ 8 00 @ 9 00
do 2e do		$ 6 00 @ 7 00
Veaux d'un an, 1re qualité, par tête		$10 00 @ 11 00
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête		$ 8 00 @ 9 00

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

LUNDI 9 JUIN 1879.

Bas du Fleuve......ISABEL, à 11 A. M.
Haut du Fleuve.... BELLE, à 11 A. M.
Haut du Fleuve.....EVA, à 11 A. M.
Bayou Lafourche.....HY TETE, à 5 P. M.
Bayou Lafourche......BERTHA à 5 P. M.
Bayou Sara.......EDW. J. GAY à 5 P. M.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI 7 JUIN 1879

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Alice, George, Gênes
Navire Nunquam Dormio, Cousins, Havre
Goélette Harriet Gardiner, McNeff, Manatee
Goélette Geo W Dill, Hulse, Tampa
Goélette Susan Scranton, Stark, Bonacca
Steamship Amite, Fulcher, Mobile

ARRIVÉS.

Steamship New Orleans, Halsey New York
Steamship Morgan City, Read, New York

BATEAUX A VAPEUR.

Golden City, Hegler, de Cincinnati
Emma Irvine, Muir, du bas du fleuve
St Mary, Dalféres, du Bayou Lafourche
Danube, Thorn, de Shreveport
John W Cannon, Libano, du Bayou Sara

(A la station de la Quarantaine.)

Steamship (mex) Campèche, Basso, Campêche

EXPORTATIONS.

GÊNES—par steamship Alice—6100 barils huile graine coton, 41 cordes de bois

HAVRE—par navire Nunquam Dormio—4328 balles coton, 3 barils huile graine coton, 2400

MANATEE—par goélette Harriett Gardiner—182 barils farine, 200 sacs maïs, 6 sacs café, 38 sacs avoine, 133 colis m'dises diverses

TAMPA—par goélette Geo W Dill—336 barils farine, 1250 sacs maïs, 15 sacs café, 56 sacs son, 63 sacs avoine, 15 caisses bacon, 90 colis m'dises diverses

BONACCA — par goélette Susan Scranton—1 baril riz, 1 baril sucre, 1 baril whisky, 4 demi barils bœuf, 6 demi barils porc, 1 sac café, 30 colis m dises diverses

MOBILE—par steamship Amite—11 boucauts sucre, 25 colis m'dises diverses

IMPORTATIONS.

NEW YORK—par steamship New Orleans— Marchandises assorties

NEW YORK—par steamship Morgan City— Marchandises assorties

Arrivages de Produits.

CINCINNATI—par steamer Golden City—8 balles coton, 17 boucts tabac et frêt assorti

BAS DU FLEUVE—par steamer Emma Irvine —divers à ordre

BAYOU LAFOURCHE—par steamer St Mary 67 boucts sucre, 102 barils melasse

SHREVEPORT — par steamer Danube—20 balles coton, 50 sacs graines coton, 314 sacs tourteaux

BAYOU SARA—par steamer Jno W Cannon —15 balles coton, 200 boucts sucre, 8 sacs graines coton

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY — 8 balles coton, 4 boucts sucre, 85 barils melasse

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD— 5 balles coton, 11 boucts tabac

CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R.R. —31 balles coton

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

Steamship New Orleans, Halsey...parti 31 mai
Steamship Morgan City, Read........parti 31 mai
Goélette J D Robinson, Glover, expédiée 26 mai
Brick Lizzie M Merrill, Beal, en chargm't 23 mai
Goélette Wm B Steelman Chamberlain, expédiée 5 avril

a relâché à Nassau faisant eau..........5 mai

PHILADELPHIE

Navire Andrew Jackson, Bartlett, en chargm't 22 mai
Goélette Cephas Starrett, Billings, parti 15 mai

LIVERPOOL

Barque Wild Hunter, Minot, ...en charg't 10 mai

LEITH

Barque Christopher Columbus, Knudsen, partie 8 mai

BATH, (ME)

Navire Scotia, Hinson, ... en charg't 17 mai

LIVERPOOL

Navire Adorna, Hawkins, ...parti 12 mai

ROUEN

Barque Dante, Vidulich............expédiée 10 mai

LUSSIRE

Barque Pied, Tarabochia, ...partie 7 fév

CHERBOURG.

Barque Stadt Frankfurt au der Oder, Henzah, partie 26 mars

BORDEAUX.

Barque Grad Zagrel, Savich, ...partie 30 avril

MARSEILLE.

Steamship Guadeloupe, Porter, ...parti 14 mai
Steamship Potomac, ...parti 15 avril
Barque Cornelio Galatola, Scotto, partie 12 avril
Barque Elliott Ritchie, Hutchinson, partie 10 avril
Barque Michele Galatola, Ferraro, en chargm't 8 mars
Barque Virgine-de-Guardia, Scotto, partie 8 fév

TRIESTE.

Navire Kentuckian, ...parti 15 nov

IBIZA

Navire Kentuckian, ...parti 25 avril

GÊNES

Barque Elliott Ritchie, Hutchinson, partie 12 av

MALAGA

Barque Aurora, ——, ...partie 15 mai
Barque Rosario, Gerarde,..........partie 15 mai

BAYONNE

Barque Nuevo Emilio Celestina, Magnanta, partie 3 mai

BARCELONE

Barque Juana, Linda, ...parti 24 fév

PALERME

Brick Chiquo Sorella, Lauro,..........parti 18 fév

GIBRALTAR

[illegible] .... expé 15 mars

MESSINE

Steamship Yumba, Sinclair, ...parti 30 mai

HAVANE

Steamship Chas W Lord, Colson,.......parti 7 juin